

Le théâtre carcéral comme grille de compréhension des frontières relationnelles entre personnels de surveillance et personnes détenues

Alexia Stathopoulos



Vue extérieure de la porte d'entrée de la Maison d'Arrêt de la Santé /
N. GROSBOIS/DICOM/MJ

Questionner les rapports entre personnels de surveillance et personnes détenues n'est pas chose aisée. D'abord, parce que les personnes concernées ne semblent pas toujours à l'aise avec l'idée d'en parler. Ensuite, parce qu'il est toujours difficile de mettre des mots précis sur ce qui se passe entre deux personnes, dans l'espace intermédiaire de l'interaction, dans lequel entrent en jeu de nombreuses logiques et constructions sociales. Enfin, parce que ces relations s'établissent et se développent à l'intérieur d'un dispositif particulièrement complexe, instituant et contraignant : le théâtre carcéral. À travers cette notion et celle de frontière relationnelle, ce texte propose d'explorer de manière synthétique les degrés d'engagement relationnel dont personnels de surveillance et personnes détenues peuvent, ou ne peuvent pas, faire l'expérience dans le contexte carcéral. Le propos se centrera sur les perspectives vécues par les surveillants. Les réflexions proposées sont tirées d'une recherche empirique conduite au centre de détention (CD) de Bapaume et à la maison centrale (MC) de Vendin-le-Vieil en 2016¹.

REPRÉSENTATION ET RÔLES EN DÉTENTION : UNE BRÈVE PRÉSENTATION DU THÉÂTRE CARCÉRAL

« Y'a un détenu qui m'a dit « C'est regrettable
parce que des fois je crée des liens en

¹ A. Stathopoulos, Le théâtre carcéral : des complexités sociales en prison et de l'art comme possibilité de créer du commun (Thèse de doctorat), Université de Lille, 2019 : <https://hal.inria.fr/teI-02171132v1>. 52 entretiens semi-directifs ont été réalisés, dont 18 avec des personnels de surveillance et 21 avec des personnes détenues.

discutant avec les surveillants ou avec les CPIP² et si j'avais pas fait ma connerie je serais pas là et à l'extérieur j'aurais certainement eu des affinités avec eux, j'aurais eu un autre rôle. Tandis que là comme je suis en prison je suis obligé de bien me faire voir des détenus et d'adopter un rôle de détenu ». »³

La notion de rôle évoquée ici fait écho aux travaux de Goffman et à son usage de la métaphore théâtrale pour décomposer les mécanismes de représentation en jeu dans les interactions sociales⁴ : « notre comportement en interaction, en tant qu'il vise à soutenir une certaine définition de la situation, ne consiste jamais qu'en rôles ou éléments de rôles codifiés, que nous avons appris à jouer et que nous reproduisons plus ou moins consciemment »⁵. Pour Goffman, les individus sont des acteurs (performers) ou des équipes d'acteurs qui se mettent en scène en adaptant leur façade (on parlera ici de masques) aux attentes du cadre d'interaction. La référence au théâtre permet ainsi de mettre en lumière le phénomène de personnalité entendu comme construction sociale⁶, en prenant pour objet « les efforts que déploient les individus en contexte organisationnel pour contrôler l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes en interaction et ainsi faire impression sur autrui »⁷. Ces contraintes sociales sont d'autant plus fortes en prison qu'il s'agit d'un lieu de surveillance et d'évaluation des comportements. Le recours à la métaphore théâtrale est en cela particulièrement pertinent pour décrire les stratégies comportementales des personnes détenues face aux représentants de l'institution ou aux codétenus⁸. Ceci dit, une approche globale de la prison à partir de la métaphore théâtrale s'impose : les personnes détenues ne sont pas les seuls acteurs pris dans des logiques de mise en scène, mais le dispositif carcéral fait également peser sur les membres de l'administration pénitentiaire le poids de sa scénographie ; une scénographie fondée sur

l'observation généralisée, faisant de chaque interaction une scène, c'est-à-dire un espace de représentation. Le regard des autres est intégré comme dispositif de jeu social, restreignant les formes de présentation de soi autour de l'intégration de frontières relationnelles et réduisant considérablement les possibilités d'expérimenter des formes de relation authentique⁹ : c'est le théâtre carcéral.

DES LIGNES DE DÉMARCATIION FRANCHES ENTRE « ÉQUIPES » D'ACTEURS

Dans le théâtre carcéral, la première frontière relationnelle entre personnes détenues et personnels de surveillance est de l'ordre du structurel, de l'institutionnel : elle est la ligne normative qui institue une asymétrie de statuts entre les acteurs qui se trouvent du côté de la décision, représentant l'autorité de l'institution et de l'Etat en charge de l'application de la peine de prison (les personnels de surveillance), et les acteurs qui se trouvent de l'autre côté de ce rapport d'autorité (les personnes détenues). Cette asymétrie des statuts est symbolisée par le port de l'uniforme pénitentiaire. Comme le costume au théâtre, l'uniforme est un élément hautement signifiant, en tant qu'il est de l'ordre de la monstration : il matérialise la différence structurelle entre les deux principaux groupes en détention (personnels de surveillance et personnes détenues), répondant en cela à la première définition de la notion de frontière comme ligne de séparation et de fermeture, « marquages non remis en cause jouant un rôle structurant pour la pratique sociale »¹⁰. Il rend visible une différence qui inclut les uns (au corps de métier des surveillants pénitentiaires) et qui exclut les autres, manifestant ainsi une « démarcation de l'autre qui devient constitutive du soi »¹¹ : « C'est une sorte de rempart entre nous et la population pénale finalement. Et c'est aussi quelque chose

² Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

³ Une CPIP à la MC de Vendin-le-Vieil.

⁴ E. Goffman, *La Mise en scène de la vie quotidienne*, t.1 : *La Présentation de soi*, Éditions de Minuit, Paris, 1973 (1959) [trad. A. Accardo].

⁵ S. Lanher, « Peut-on faire de la sociologie avec des métaphores ? Usages et fonctions des métaphores filées dans l'œuvre de Erving Goffman », *Publiforum* [En ligne] 2015 (n°23), p.4.

⁶ Dans son étymologie, persona renvoie au masque que l'acteur porte au théâtre.

⁷ Ibid.

⁸ Voir notamment L. Solini, *Faire sa peine à l'établissement pour mineurs de Lavaur*, Nîmes, Champ social, 2017.

⁹ La notion de relation authentique est entendue ici comme « un mouvement réciproque de dons et de reconnaissance mutuelle (...) la relation proprement humaine entre sujets soucieux d'affirmer leur singularité, leur humanité et leur socialité » (A. Caillé et Ph. Chaniel, *Au commencement était la relation... Mais après ?*, *Revue du MAUSS*, [En ligne] 2016/1, n° 47, p. 23). Questionner la possibilité et les formes d'entrée en relation authentique en détention c'est donc avant tout questionner la possibilité de rencontrer l'autre au-delà des identités définies, portées et projetées par les logiques de rôles et de représentation présentées ici : « Dans la relation authentique, personne n'est en situation de supériorité ou de consentement. D'une façon beaucoup plus spontanée et radicale, chacun affirme l'autre dans une reconnaissance immédiate et désintéressée. » (R. Misrahi, *Ibid.*, p.35).

¹⁰ C. Wille, « Espaces de frontière. Penser et analyser la frontière en tant qu'espace » [En ligne], *MIS-Working Paper 4*, Luxembourg, 2015, p.4.

¹¹ Ibid.



Maison d'arrêt de Lille-Sequedin / C. MONTAGNÉ/DICOM/MJ

de commun qui relie les personnels entre eux, ça donne une appartenance »¹². Intégré par l'ensemble des acteurs comme une barrière à la relation, l'uniforme est vraisemblablement le premier masque que doivent présenter les personnels de surveillance dans le théâtre carcéral. Il représente le rôle de surveillant autant qu'il le constitue tant il semble orienter le positionnement à adopter en détention : « [il] facilite l'exercice de sa mission en aidant le surveillant à tenir sa place en l'invitant à avoir une attitude digne de l'uniforme qu'il porte »¹³. Il sert alors également à distinguer les surveillants des autres acteurs de l'administration pénitentiaire ; des distinctions de rôles qui pèsent sur les formes possibles (admises) d'être en relation avec les personnes détenues :

Un CPIP à la MC de Vendin-le-Vieil : « Un jour un surveillant m'a dit « vous avez vraiment du bol vous vous avez le droit de serrer la main

aux personnes détenues ». Je dis « oui », parce qu'en fait nous on peut, enfin moi j'ai déjà tapé sur l'épaule d'une personne détenue, y'a des personnes détenues qui me disent « tu » [...] Et ce surveillant me disait « vous avez le droit de leur serrer la main, nous on n'a pas le droit ». Et il était un peu affecté de ça parce qu'il disait « finalement on nous demande de considérer une personne détenue juste comme une personne détenue ».

Pourtant, et c'est là toute la complexité du métier de surveillant en termes de positionnement, les évolutions de l'administration pénitentiaire font que, depuis plusieurs décennies, l'importance du relationnel dans la profession est reconnue et valorisée par l'institution et par les agents, laissant à ces derniers la possibilité d'interpréter, dans une certaine mesure, le rôle qui leur est attribué, par des processus de franchissement, ou du moins de déplacement, de certaines frontières relationnelles structurelles.

¹² Un officier au CD de Bapaume.

¹³ Parcours virtuel « Histoire des uniformes pénitentiaires » mis en ligne par l'Énap : <https://www.enap.justice.fr/histoire/histoire-des-uniformes-penitentiaires>. Des textes viennent aussi guider le positionnement attendu des agents, comme le Code de déontologie du service public pénitentiaire auquel beaucoup se réfèrent pour revendiquer l'usage du vouvoiement comme une autre frontière formelle à respecter.

DE LA BARRIÈRE INSTITUÉE AU DÉPLACEMENT DE LA FRONTIÈRE PRATIQUÉE DANS LA RELATION INTERPERSONNELLE

« Y'a des surveillants qui ont une approche extraordinaire [...]. Dès qu'ils arrivent ils tutoient le détenu, même si dans le Code de déontologie c'est interdit évidemment on adapte tout sur le terrain. C'est le terrain qui commande. Il l'appelle par son prénom, il échange deux phrases avec lui, ça l'apaise, et on établit la discussion. C'est pas donné à tous ! Mais il y a ces quelques individus, et je les félicite, qui ont peut-être réussi à enlever ces barrières, et y'en a des barrières à enlever pour établir ce contact ! »¹⁴

Ces paroles posent l'interprétation des règles du jeu carcéral comme condition sine qua non d'une possible entrée en relation avec les personnes détenues, en dehors de la seule tenue de rôle de chacun. Ainsi, malgré les lignes de démarcation qui structurent les rapports entre acteurs dans le théâtre carcéral, des marges de manœuvre (au sens d'adaptations) sont toujours possibles et pratiquées, dans chaque relation interpersonnelle ; ces processus d'interprétation des frontières relationnelles semblent avant tout passer par une négociation personnelle de son propre rapport au rôle attribué et à ce que l'uniforme représente : c'est ce que C. Wille nomme « l'effet ouverture et mise en relation, qui est associé au franchissement de la frontière et renvoie à un passage vers l'autre au-delà de celle-ci »¹⁵. Il précise : « Sous cet aspect, on présume généralement une frontière conçue comme ligne dont le franchissement – la plupart du temps au sens d'un mouvement directionnel – permet d'entrer en contact avec l'autre »¹⁶. Ces micro sorties de rôle ont été particulièrement illustrées par les personnels interrogés autour de l'expérience de la conversation en dehors des seuls thèmes liés à la gestion de la détention : converser « c'est faire naître [...] un mode d'action commun aux interlocuteurs qui, du fait qu'ils écoutent et parlent tour à tour, produisent des liens de nature à faire apparaître l'autre comme un partenaire digne de considération et égal

dans la relation »¹⁷. De plus, certains facteurs peuvent favoriser ou provoquer l'interprétation des rôles, comme le fait de travailler au quotidien avec des personnes détenues classées comme auxiliaires (auxi) dans le cadre du service général. Le rapport se faisant sous une autre modalité (le travail), il devient possible de (re)connaître l'autre en dehors de son seul rôle dans le théâtre carcéral : « À partir du moment où j'ai été auxi quartier a commencé la discussion avec les surveillants et une autre relation différente : y'en a que je tutoie, y'a même certains chefs que j'appelle par leur prénom et avec qui on s'entend super bien. »¹⁸ Ces interprétations des frontières et des rôles dans le quotidien carcéral sont des « respirations sociales indispensables à tous, aux acteurs comme à l'institution »¹⁹.

FACE AUX RISQUES DE LA RELATION AUTHENTIQUE, UNE NÉGOCIATION INTRAPERSONNELLE ENTRE LA TENUE DU RÔLE ET SOI-MÊME

Si des formes ponctuelles de sortie de rôle et de créativité dans l'interprétation du rôle sont possibles, elles restent cependant relatives et fondamentalement limitées par le risque que représente, à la fois pour l'individu et pour l'institution, le développement d'une relation authentique. L'ensemble des interactions sont prises dans un dispositif institutionnel d'observation généralisée : la relation interpersonnelle n'existe pas uniquement aux yeux des acteurs qui en font l'expérience, mais elle est exposée aux yeux de tous. Elle reste en cela toujours une représentation, une performance qui, lorsqu'elle n'est pas réussie, selon les attentes des spectateurs en présence et du contexte institutionnel, peut engendrer une disqualification des acteurs par leur propre équipe ou par l'institution. Les sorties de rôles et les relations inter-équipes peuvent générer, dans le théâtre carcéral, des suspicions de « balance » du côté des personnes détenues ou de corruption du côté de l'administration pénitentiaire : « On peut discuter, on peut rigoler, on peut créer des bons liens ! Mais c'est possible si

¹⁴ Un officier à la MC de Vendin-le-Vieil.

¹⁵ C. Wille, Op. cit., p.4-5.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ J. Zask, Participer. Essai sur les formes démocratiques de participation, Le bord de l'eau, Lormont, 2011, p.31.

¹⁸ Un homme détenu au CD de Bapaume.

¹⁹ B. Petitgas, Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante, [En ligne], Thèse de doctorat en sociologie, Université de Caen, 2017, p.167.

on laisse tomber certaines barrières, et il faut faire attention à quelle barrière on va laisser tomber. [...] Et si la personne en face a vraiment le bras long et peut apporter une solution, aussi illégale soit-elle, une personne en désespoir n'a pas toujours le sens du discernement et on pourra tomber dans une dérive qui pourra mener la personne surveillant de l'autre côté de la barrière. »²⁰ En exerçant un métier de terrain, les surveillants sont les personnels les plus exposés de l'administration pénitentiaire, en termes de violence notamment ou de manipulation. La « distance professionnelle » est alors décrite par les agents comme une forme de zone frontalière de protection qu'il faut maintenir en toute circonstance pour sauvegarder sa propre intégrité physique et psychologique, malgré des expériences de convivialité, de sympathie ou la sincère (re)connaissance des personnes en dehors de leur seul statut de détenu.

Les surveillants se trouvent ainsi régulièrement pris dans des processus de négociation entre la présentation de soi en tant que professionnel dans la tenue de son rôle en détention et l'identité sensible de l'individu derrière le masque : « C'est vrai qu'on aurait tendance à se dire « Lui il a fumé du chichon c'est rien... Par contre lui il a violé trois enfants et il les a à moitié désossés et jetés dans le lac... » Forcément que le regard est différent. Alors qu'il ne devrait pas l'être. C'est la nature humaine ! Mais il faut parfois passer outre sa nature humaine pour que les choses avancent et que tout se passe bien ! »²¹ Une frontière de l'ordre du positionnement intrapersonnel qui s'ajoute à celles présentées précédemment et confirme l'idée que les rapports entre personnels de surveillance et personnes détenues sont parmi les plus complexes du théâtre carcéral.



Établissement pénitentiaire de Fresnes / C. MONTAGNÉ/DICOMM/J

²⁰ Un officier à la MC de Vendin-le-Vieil.

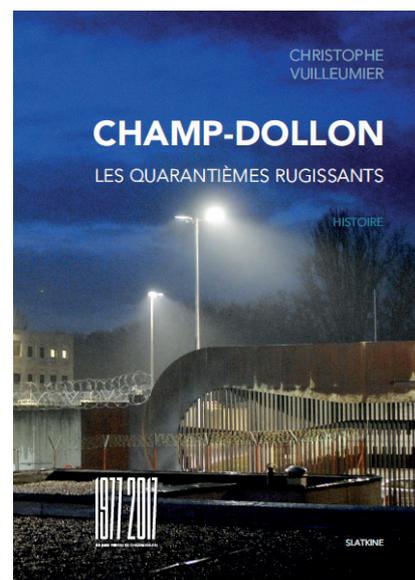
²¹ Une gradée à la MC de Vendin-le-Vieil.

Champ-Dollon, Les 40^e rugissants,*Recension Patrick Tondeux, Christophe Vuilleumier, 1977-2017, Genève, Éditions Slatkine, 2017.**Guillaume Brie, enseignant-chercheur à l'École nationale d'administration pénitentiaire.*

Les deux tomes qui composent le livre *Champ-Dollon, les 40^e rugissants*, proposent un tableau détaillé de la prison préventive la plus importante de Suisse tout en posant la question de savoir si la prison remplit ses objectifs de neutralisation punitive et de réinsertion sociale.

Patrick Tondeux, dessinateur de presse, et Victor Fatio, photographe et assistant social au sein de la prison s'associent à l'historien Christophe Vuilleumier – déjà auteur d'un premier opus sur l'établissement : *La Prison de Champ-Dollon, 1977-2007, 30 ans d'histoire* – pour faire vivre au lecteur une expérience singulièrement éprouvante sur le monde carcéral dont *Champ-Dollon* est le symptôme genevois. L'allusion à la métaphore marine du sous-titre laisse présager un voyage bousculé par des vents violents sur une mer considérablement formée. Toutefois, précision utile, l'écriture descriptive de l'historien, le carnet de croquis du dessinateur et les nombreuses photographies qui ponctuent les textes constituent un dispositif d'écriture permettant aux auteurs de restituer la complexité de l'univers carcéral avec ses enjeux multiples, ses temps et espaces particuliers, et ses différents acteurs qui cohabitent à des degrés nécessairement distincts. Pour le dire autrement, les auteurs ne mobilisent pas un registre à charge contre l'institution prison en opposant les uns aux autres ; il ne saurait être question en effet de « naturaliser » une quelconque disposition des justiciables (prévenus ou condamnés) – ou de ceux qui les surveillent – à la violence. Au contraire, les auteurs permettent au lecteur de prendre la main sur le sujet à partir d'un matériau divers pour comprendre les conditions d'actions des agents en fonction des contextes qui sont les leurs (surveillance, soin, encadrement ou probation) et des politiques pénales en vigueur.

Découpé en cinq chapitres, le tome de Christophe Vuilleumier peut se comprendre sous deux aspects principaux qui se font face : le premier relate une histoire fortement marquée par les problèmes de la surpopulation carcérale alors que le second questionne les conditions de possibilité d'un travail de régénération morale de la population qu'on enferme. Dès l'introduction, le projet punitif de la prison comme peine laisse apparaître une aporie entre « sécurité et humanité ». En portant la focale sur la mission de probation confiée au dispositif prison, l'auteur rappelle cet « ultime aspect de l'institution [...] dont la mission est

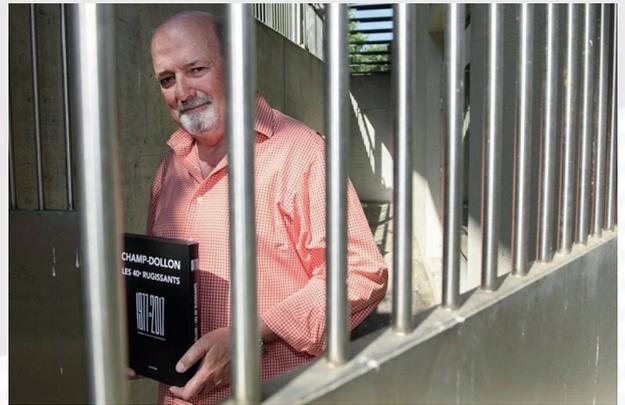


d'apporter non seulement une assistance sociale et socioéducative pendant la procédure pénale et l'exécution de la peine, mais également de proposer des possibilités de formation aux personnes détenues » (p.13). Pourtant, tenter de conjuguer rétribution et réhabilitation reste incompatible tant la violence est consubstantielle au monde carcéral : manque d'espace vital pour les détenus avec des cellules sur-occupées – et conséquemment tensions exacerbées entre détenus –, places de travail insuffisantes, surcharge de travail pour les personnels, services sociaux et médicaux dépassés par le nombre de dossiers à suivre et accompagner, bref, « toutes les calamités d'une promiscuité galopante faisant à l'occasion de *Champ-Dollon* une véritable poudrière » (p.58). Comme pour la France notamment, la surpopulation carcérale est imputable au choix de la politique criminelle qui enferme plus facilement pour les petits délits, qui banalise la détention provisoire et qui allonge les durées de peines prononcées. Dans cette perspective, s'il est certain, comme l'écrit l'auteur en rapportant les justifications de l'autorité judiciaire, que cette augmentation soit liée notamment « à la précarisation galopante de certaines strates de la société engendrant tout aussi logiquement une augmentation des délits » (p.60), nous ne saurions toutefois tenir cette observation pour une explication absolue découlant d'un lien de cause à effet évident ou automatique. En effet, punir par la prison le désordre des conduites des plus pauvres ne relève pas d'une fatalité mais d'un choix politique. Les travaux

portant sur le traitement différentiel des illégalismes nous le rappellent : tous les délits susceptibles d'être poursuivis et punis n'obéissent pas au même niveau de surveillance et de contrôle en fonction du milieu social auquel on appartient. Mais là n'est pas le propos principal de l'ouvrage qui propose plutôt une cartographie des régimes d'explications (à partir de dynamiques sociales, judiciaires, économiques mais aussi internationales) en jeu pour expliquer l'intensification de la surpopulation. Puis, la monstration de l'incarcération massive et son corrélat, la surpopulation – pour laquelle, par ailleurs, la construction de nouveaux établissements n'a aucun effet, la nature ayant horreur du vide¹ – met en tension, à front renversé, la question de la réinsertion sociale des détenus qui intéresse aussi les auteurs.

En effet, « plus importante que les mesures disciplinaires, logiquement nécessaires dans un établissement carcéral, la réinsertion des détenus et anciens détenus demeure une préoccupation constante » (p.78) écrit Christophe Vuilleumier. Certes, mais tout cela est sans compter avec la logique profonde de l'enfermement puissamment mise à l'œuvre dans la gestion politique des surnuméraires² où il s'agit avant tout de punir et neutraliser les individus les plus – socialement et économiquement – indésirables. Rappelons, comme le remarque aussi l'historien dans sa conclusion pour l'ensemble de la population carcérale, que cet état de fait n'est pas de la responsabilité de la prison mais bien le résultat d'un mode de gouvernance politique et judiciaire particulier favorisant la voie répressive. Et c'est précisément dans ce contexte que l'on pourra comprendre plus généralement le positionnement sécuritaire du métier de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation³ et, pour retourner à Champ-Dollon, la normalisation des pratiques des gardiens autour de l'augmentation des tâches sécuritaires comme le souligne l'auteur dans le dernier chapitre consacré à ces agents.

Corrélativement à cela, « suicides, conflits et violences » (p.93) se produisent régulièrement. La survenance d'événements dramatiques divers montre que la prise de corps du détenu reste marquée par la souffrance ; souffrance avec laquelle les agents pénitentiaires ont quotidiennement maille à partir. Les dessins de Patrick Tondeux témoignent de ces aspects-là : qu'il s'agisse,



Patrick Tondeux présente son livre / 20 minutes

par exemple, de l'évocation de la privation sexuelle (p. 102) ou bien de tous ces actes vains commis en détention qui renvoient les détenus au palais de justice (p.124-125), autant de scènes croquées sur le vif qui affirment la peine comme souffrance et montrent la constance du vieux principe de rétribution. Le carnet d'esquisses « des ombres d'une prison » (p.7), avec les portraits de « types qui tuent le temps en ressassant leurs maux » (p.7) et des professionnels chargés, d'une façon ou d'une autre, de leur surveillance, autorise ce questionnement : la prison doit-elle faire souffrir ? Si du point de vue institutionnel l'emprisonnement n'a pas vocation à faire souffrir, la réalité démontre que la prison est non seulement source de souffrance pour les détenus mais également pour les professionnels qui y travaillent.

Au final, Champ-Dollon, les 40° rugissants, stimule ces réflexions. Et comme les auteurs se réfèrent par endroits au philosophe Michel Foucault, nous souhaiterions également terminer notre texte par une citation de celui-ci qui interroge la fonction politique de la défaite de la prison : « Vous voyez que cette institution de la prison permet de garder le contrôle sur les illégalismes ; en excluant par ces effets toute réinsertion sociale, elle assure que les délinquants resteront délinquants et que, d'autre part, ils demeureront, puisqu'ils sont délinquants, sous le contrôle de la police et, si l'on veut, à sa disposition »⁴. Ce n'est pas sans raison sans doute que le préfacier de l'ouvrage, le Conseiller d'État du canton de Genève Pierre Maudet, remarque que Champ-Dollon « incarne d'abord la puissance de l'État ». La critique de Michel Foucault reste d'actualité.

¹ Plus on construit de prisons, plus elles se remplissent, et pas seulement parce que la délinquance augmente. La machine répressive est lancée à pleine vitesse et les débats politiques sont réduits à des considérations immobilières sur la vétusté des établissements ou le nombre de places disponibles.

² Notre société se comporte comme s'il y avait des humains en trop.

³ Sur l'évolution du métier des conseillers d'insertion et de probation autour des axes policiers et psychologique en vue d'une gestion de la dangerosité des justiciables, voir Olivier Razac, « Mesures de sûreté et travail social pénitentiaire », Champ pénal/ Penal field [En ligne], Vol. VIII | 2011, mis en ligne le 29 juin 2011, consulté le 04 juillet 2017. URL : <http://champpenal.revues.org/8123> ; DOI : 10.4000/champpenal.8123

⁴ Foucault Michel, « Points de vue », Dits et écrits II. 1976-1988, Paris, Editions Gallimard, 2001, pp.93-94.



Communications, colloques, journées d'études, séminaires, publications, rapports ...

Actualités

Guillaume Brie et Cécile Rambourg, participation à une recherche collaborative ANR sur les enjeux spécifiques de la réinsertion des terroristes et détenus radicalisés en milieu ouvert. Partenariats : Université de Strasbourg/Université de Lorraine/Université de Lille/Fondation Maison des Sciences de l'Homme.

Guillaume Brie, préparation d'un article pour un ouvrage collectif italien (2021) portant sur la question de la prison aujourd'hui sous la direction de Patrizia Pacini Volpe, chercheuse associée au LAMES, CNRS Aix-en-Provence.

Lucie Hernandez, Paul Mbanzoulou, Anaïs Tschanz : recherche financée par le GIP. Etat des lieux de la justice restaurative en France et ses perspectives. Partenariats : Institut des sciences sociales du politique /CNRS, ENPJJ, IFJR, ARCA.

Paul Mbanzoulou, Rapporteur du jury de thèse de doctorat en Histoire du droit sur « L'enseignement dans les prisons au XIX^e siècle », Université de Pau et des Pays de l'Adour, le 18 décembre 2020.

Paul Mbanzoulou, Président du jury de soutenance de thèse de doctorat en criminologie sur « Juger la folie : approche socio-juridique de la production du jugement pénal des auteurs d'infractions atteints de troubles mentaux », Université Bourgogne Franche-Comté, le 27 novembre 2020.

Ouvrage et chapitres d'ouvrage

Paul Mbanzoulou et Fabienne Huard-Hardy (Dir.), *La prison au-delà des frontières*, Collection *Savoirs et pratiques pénitentiaires*, Les Presses de l'Enap, décembre 2020.

Guillaume Brie, « Il faut sauver la variable sociale ! L'économie comportementale dans les programmes de prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel : une orientation cognitive du problème », in Mbanzoulou, P. et Huard-Hardy, F. (Dir.), *La prison au-delà des frontières*, Collection *Savoirs et pratiques pénitentiaires*, Les Presses de l'Enap, décembre 2020.

Lucie Hernandez, « Les modules de respect : quelle appropriation en France ? », in Mbanzoulou, P. et Huard-Hardy, F. (Dir.), *La prison au-delà des frontières*, Collection *Savoirs et pratiques pénitentiaires*, Les Presses de l'Enap, décembre 2020.

Rapport de recherche

Lucie Hernandez et Paul Mbanzoulou, sous la direction de Bonis, E., et Derasse, N. (Dir). (2020). *Le sens de la peine chez les condamnés à de longues peines. Rapport de recherche*, Mission de Recherche, Droit et Justice.

Articles dans des revues à comité de lecture

Hernandez, L., Giret, J-F, Souhait, M. et Baude, A. (2021, à paraître). Évaluer les compétences sociales : référentiel et analyse de questionnaires existants. *E-JIREF : Évaluer – Journal international de recherche en éducation et formation*.

Anaïs Tschanz et Lucie Hernandez, (2020, accepté avec révisions). 'Lockdowners' and prisoners? An exploratory study of social representations of prison during a health crisis. *The Annual Review of Interdisciplinary Justice Research*, 10.

Les chroniques du CIRAP

Centre Interdisciplinaire de Recherche
Appliquée au champ Pénitentiaire

Directeur de publication : *Christophe Millescamps* - Rédacteur en chef : *Paul Mbanzoulou*

Rédaction : *Alexia Stathopoulos*

Relecture : *Catherine Pénicaut*

Maquette, Impression : *Énap - DRD - Unité édition (O. Baix, L. Eleaume, reprographie (E. Dall'Ava, X. Dabadie))*

Contact : *magalie.cazanobes@justice.fr*

ISSN : 2266-6796 (imprimé) ; 2681-4463 (en ligne) - Dépôt légal : décembre 2020

Pour consulter la version électronique : www.enap.justice.fr/les-chroniques-du-cirap

Les PRESSES de l'Énap

Sous le pilotage de la direction de la recherche, de la documentation et des relations internationales de l'Énap, les Presses de l'Énap proposent 3 collections d'ouvrages à destination de toutes les personnes s'intéressant au champ pénitentiaire.

<http://www.enap.justice.fr/les-presses-de-lenap>

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 100 28 47916 AGEN

cedex 9 - FRANCE -

☎ +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

Site Internet : www.enap.justice.fr -

Site Intranet : <http://intranet.justice.gouv.fr/site/enap/>